

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2018

Le 10 avril 2018, convocation des Membres du Conseil Municipal pour le 16 Avril 2018 à 20 h 30, en Conseil ordinaire.

L'an deux mil dix-huit, le 16 Avril à 20 h 30, le Conseil Municipal de VILLERS ALLERAND étant assemblé en séance, après convocation légale, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Wily DUBOS, Maire.

☞ **Etaient présents** : Wily DUBOS, Maire, Estelle COURTEIX, Olivier BAN, Jean-Pierre BERTHELOT, Jean-Marie CHAPPELLET, Jean-Pierre COCQUELET, Didier De AMORIN, Hubert FOURNET Clément GOELDEL, Bernard JACQUINET, Bernard WEILER.

- **Absente** : Françoise PARANT

☞ **ORDRE DU JOUR :**

- **Délibérations** :

- **09/2018** : Approbation du Compte de Gestion du Percepteur de l'exercice 2017
- **10/2018** : Vote du Compte Administratif de l'exercice 2017
- **11/2018** : Affectation du Résultat de l'exercice 2017
- **12/2018** : Vote du taux d'imposition de l'exercice 2018
- **13/2018** : Vote du Budget Primitif 2018
- **14/2017** : Délibération fixant le montant du loyer de tennis
- **15/2017** : Délibération fixant le montant de loyer de la chasse

- **Questions diverses** :

Monsieur DUBOS ouvre la séance et demande aux membres du Conseil Municipal de signer d'une part la feuille de présence et d'autre part le procès-verbal du 12 Mars 2018. Aucune correction ni modification ne sont apportées. Monsieur Jean-Pierre Cocquelet est désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

En préambule les conseillers regrettent de n'avoir pas reçu les documents budgétaires une semaine à l'avance.

DELIBERATIONS :

- **09/2018 : Approbation du Compte de Gestion du Percepteur de l'exercice 2017 :**

Monsieur de AMORIN prend la parole et présente aux membres du Conseil le Compte de Gestion de l'année 2017.

Qui fait ressortir pour l'exercice 2017 les résultats budgétaires suivants :

- un déficit d'investissement de 113 854 €
- un excédent de fonctionnement de 16 881.82 €

Les résultats d'exécution cumulés au 31.12.2017 sont :

- un excédent d'investissement de 16 506.44 €
- un excédent de fonctionnement de 625 270.23 €

Soit un excédent total de 641 776.67 €

Après la présentation de ce compte de gestion, établi par le percepteur monsieur Casabianca

Il est procédé au vote.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION A L'UNANIMITE.

- **10/2018 : Vote du Compte Administratif de l'exercice 2017**

Messieurs COCQUELET et de AMORIN procèdent à la lecture, ligne par ligne du Compte Administratif 2017 et répondent aux questions posées.

Fonctionnement :

- Recettes : 552 706,55 €
- Dépenses : 455 734,37 €
- Excédent de fonctionnement : 96 972,18 €

Investissement :

- Recettes : 286 532,52 €
- Dépenses : 400 386,52 €
- Déficit d'investissement : 113 854 €

Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont d'autres questions ou s'ils souhaitent avoir des éclaircissements supplémentaires sur ce compte administratif 2017. Personne n'ayant de questions, Monsieur le Maire quitte la salle afin que le doyen de l'assemblée fasse procéder au vote.

Il est procédé au vote.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION A L'UNANIMITE.

• **11/2018 : Affectation du Résultat cumulé 2017 :**

Messieurs COCQUELET et de AMORIN procèdent à la lecture de l'Affectation du Résultat sur 2017.

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2017 : 641 776 €

INVESTISSEMENT :

- 145 107 € affectés au compte 1068 en recettes (financement des restes à réaliser)
- 16 506 € affectés au compte 001 en recettes (solde d'exécution positif reporté)

FONCTIONNEMENT : Excédent cumulé de 480 163 € affecté au compte 002 en recettes (résultat reporté)

Il est procédé au vote.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION A L'UNANIMITE.

• **12/2018 : Vote du taux d'imposition 2017 :**

L'article 1636 B du code général des impôts permet au Conseil Municipal de fixer chaque année les taux des taxes foncières « bâtis, non bâtis », et *taxe d'habitation*.

Cette année compte-tenu de la mise en place de la communauté urbaine « Grand Reims », en concertation avec toutes les communes concernées, il a été préconisé de respecter la neutralité fiscale pour les contribuables.

Par conséquent et en accord avec les propositions des instances administratives, il est soumis au vote les taux communaux ci-dessous repris pour l'année 2018.

« à savoir que les taux appelés par le Grand Reims sont inférieures à ceux de la précédente EPCI conformément à la neutralité fiscale. »

| Rappel taux 2016 : | | taux 2017 | taux 2018 soumis au vote : |
|---------------------------|--------|------------------|-----------------------------------|
| Taxe d'habitation | 13,92% | 20,02 % | 20,02% |
| Taxe foncière bâti | 10,92% | 14,17 % | 14,17% |
| Taxe foncière non bâti | 9,09% | 12,64 % | 12,64% |
| CFE | 13,05% | non concerné | |

Il est procédé au vote :

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

• **13/2018 : Vote du Budget Primitif 2018 :**

Messieurs COCQUELET et De AMORIN apportent les détails et explications sur la construction du budget primitif de 2018. Ils énumèrent d'autre part, ligne par ligne, les propositions de ce Budget Primitif 2018.

Fonctionnement

- Recettes : 1 007 170 €
- Dépenses : 1 007 170 €

Investissement

- Recettes : 416 164 €
- Dépenses : 416 164 €

Reprise des prévisions de dépenses d'investissement en 2018 et compléments d'informations :
Eglise toit et reprise partielle du mur d'enceinte, balcon de la mairie, barrière RD 951, terrain de loisirs, structure métal pour abri près du tennis, dalle sous la benne à verre, protection bâtiment dans le parc de la mairie, marquage au sol dans les rues et carrefour, bâtiment de l'école.

Il est procédé au vote.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

ACCEPTE A LA MAJORITE.

Monsieur Le Maire remercie Madame BOUVIER, Messieurs COCQUELET et de AMORIN pour l'excellent travail effectué à la préparation de ce budget.

• **14/2016 : Délibération fixant le montant du loyer du tennis.**

Sachant que dans son bail fixé à trois ans, le club de tennis s'engage à prendre en charge une partie des travaux de maintenance, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de garder un loyer de location de 1 000 € par an, le même que celui de l'année 2017.

Il est proposé au vote.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

ACCEPTE À L'UNANIMITE.

- **15/2018 : Délibération fixant le montant du loyer de la chasse.**

Il est proposé une augmentation de 100 € du loyer de la « Société de Chasse » pour l'année 2018.

Ce loyer s'élèvera à 6 700 € pour l'année 2018.

Il est procédé au vote.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

ACCEPTE À L'UNANIMITE.

- *Informations diverses :*

- **Subventions aux Associations pour l'année 2017 :**

| NOM DE L'ASSOCIATION | MONTANT |
|---|----------------|
| CCAS | 3 000 € |
| ADMR | 500 € |
| CAVAM | 2000 € |
| COOPERATIVE SCOLAIRE DU COLLEGE | 315 € |
| COOPERATIVE SCOLAIRE DE VILLERS-ALLERAND MONTCHENOT | 800 € |
| ECOLE DE MUSIQUE | 300 € |
| LA RECRE | 700 € |
| PREVENTION ROUTIERE | 100 € |
| TENNIS CLUB | 400 € |
| RÉSERVE | 385 € |

Informations diverses :

La date de la vente du garage municipal est fixée au 29 juin 2018 à 17h 15. Pour toute information voir soit le site de la mairie soit chez Maître COURTY à Rilly la Montagne

Prochain conseil municipal le mercredi 23 mai 2018 dont le thème principal sera l'avis sur le PLU.

Plus personne ne souhaitant la parole, la séance est levée 21 h 45.